

Réponses aux principaux enjeux :

Dépotoir

Une partie du terrain où le quartier de la gare sera construit a servi de dépotoir entre les années 1960 à 1974. Des ordures ménagères, des débris de construction, de la terre d'excavation et d'autres types de déchets y ont été enfouis au fil des années. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) identifie ce terrain comme un site GERLED* de catégorie 2 soit un terrain représentant un risque moyen pour l'environnement et faible pour la santé publique. Le terrain a aussi été utilisé comme lieu d'élimination de la neige dans les années 1980.

Plusieurs études ont été réalisées sur le terrain afin de cerner la dimension du dépotoir et l'étendue des sols contaminés. En plus des déchets divers, on y retrouve des sols contaminés par les métaux et les hydrocarbures. La superficie du dépotoir est d'environ 52 970 m² et il longe la voie ferrée.

Tous les travaux de construction sur le terrain devront être approuvés par le MDDEP que ce soit pour l'aménagement du stationnement incitatif par l'AMT, pour la construction de la tranchée de captage de biogaz par la Ville ainsi que pour le développement résidentiel. Des mesures de protection seront prises pour s'assurer que les biogaz ne migrent pas vers le développement résidentiel grâce à une tranchée d'interception de biogaz en périphérie du stationnement incitatif et par l'enlèvement des déchets dans les secteurs voués à la construction résidentielle s'il y a lieu. Également, le secteur prévu pour le développement résidentiel devra être décontaminé en cas de présence de sols contaminés.

Finalement, plusieurs sites similaires ont été développés tel que le secteur résidentiel au nord du parc Wilfrid-Laurier.

*Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets dangereux

Le MDDEP a créé le Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination de déchets dangereux (GERLED) dans le but de réaliser l'inventaire des lieux d'élimination de déchets dangereux se trouvant sur le territoire québécois. Cet inventaire a donné naissance au «programme GERLED» lorsque le gouvernement du Québec s'est engagé à caractériser ou faire caractériser l'ensemble des lieux d'élimination de déchets dangereux se trouvant à l'inventaire afin de déterminer si la contamination potentielle qu'on y soupçonnait s'y trouvait bien, d'en déterminer les risques pour la santé, l'environnement et les biens et de s'assurer, si nécessaire, de la réalisation de mesures correctrices.